

## Affectations des contractuels : La FNEC FP-FO enfin entendue !

Depuis la fin des barèmes et des groupes de travail au cours desquels les organisations syndicales et l'administration étudiaient les affectations des contractuels en CDI et en CDD, et depuis que les CDD n'ont plus la possibilité de faire des vœux d'affectation, le SNFOLC et le SNETAA-FO, nos deux organisations de la FNEC FP-FO qui syndiquent des personnels contractuels enseignants, CPE et PsyEN du second degré, n'ont pas cessé de revendiquer un retour à plus de transparence, à plus de justice dans le processus d'affectation. Ses militants l'ont fait notamment lors des audiences régulières avec la DPE6, mais aussi lors de la tenue d'instances représentatives. Et en ce début d'année, l'autorité académique a enfin entendu notre organisation, puisqu'elle a convoqué un groupe de travail ce vendredi 9 janvier 2026 avec pour sujet les vœux et affectations des enseignants contractuels du 2<sup>nd</sup> degré, qu'ils soient en CDI ou en CDD !

Bien sûr, il ne s'agit que d'un groupe de travail et les décisions finales n'ont pas encore été prises. D'autres échanges auront lieu dans les semaines à venir, notamment après les vacances de février.

### Ce qui pourrait changer ?

- Le calendrier serait modifié : les contractuels pourraient faire des demandes d'affectation plus tard, en mai et juin, au moment où la DPE commence à avoir une visibilité sur les besoins des établissements (postes vacants, BMP, remplacements). C'était une demande de la FNEC FP-FO ;
- Les contractuels en CDD, comme ceux en CDI, pourraient faire des demandes d'affectation. C'était aussi une demande de notre organisation. Seuls les contractuels qui ne seraient pas renouvelés ainsi que les nouveaux contractuels ayant eu un contrat à partir du 1<sup>er</sup> janvier n'auraient pas accès au portail des demandes. Pour ces derniers, ils recevraient tout de même une lettre de la DPE pour leur signifier qu'ils restent dans le vivier des contractuels et sont donc susceptibles d'être appelés ;
- Lors de la saisie des demandes, il pourrait y avoir une case « commentaires » pour que les collègues contractuels puissent faire des remarques, comme par exemple : « Dans l'établissement où je suis affecté, il y aura un poste l'année prochaine... » ;

### Ce qui ne changera pas :

- Même si l'autorité académique y réfléchit parce que notre organisation insiste fortement sur le sujet, il est peu probable qu'il y ait un retour à un barème pour la rentrée 2026 ;

- Il n'y aura pas de retour à un groupe de travail étudiant les affectations des contractuels ;
- La DPE a confirmé que l'ancienneté des contractuels resterait le premier critère ;
- Sauf exception, les TZR seront affectés avant les contractuels ;
- Lorsqu'un contractuel a une affectation, le rectorat ne reviendra pas dessus.

#### **Points de vigilance de la FNEC FP-FO :**

- Pour notre organisation, le fait de réintégrer les CDD et de pouvoir faire des commentaires est une avancée, mais elle n'est pas suffisante, car il n'y a pas de retour au barème qui permet de départager les contractuels sur des critères connus et objectifs ;
- Le fait qu'il n'y ait pas de groupe de travail ne permettra pas de lever l'opacité. En effet, nous avons des remontées de contractuels affirmant qu'ils ont été affectés après d'autres ayant moins d'ancienneté. Même si le rectorat dit qu'il ne peut pas affecter un CDI à 18 heures sur un poste de 15 heures, que parfois les besoins de postes arrivent après l'affectation de certains contractuels en CDI, ou que, pour des raisons de continuité pédagogique, certains sont conservés sur la même affectation...

Lors de ce groupe de travail, d'autres problèmes liés à la contractualisation ont été soulevés : le paiement des vacances scolaires, le non-renouvellement, la pression mise sur les contractuels, le temps qui leur est laissé pour prendre leur poste (même si le rectorat dit qu'il fait son maximum pour leur laisser 48 heures pour préparer leurs cours), les problèmes de paie et d'acompte, la prise en compte de l'ancienneté lorsque l'on vient d'une autre académie.

#### **C'est pourquoi le SNFOLC et le SNETAA-FO vont continuer à revendiquer :**

- Un plan de titularisation pour tous les contractuels qui le souhaitent, car le statut est plus protecteur que le contrat ;
- le retour à un groupe de travail étudiant les affectations des contractuels ;
- le retour à un barème pour les affectations de tous les contractuels.

Les collègues contractuels qui seraient confrontés à quelques difficultés professionnelles ne doivent surtout pas rester isolés. Ils sont invités à contacter le SNFOLC ou le SNETAA-FO, les syndicats du second degré de la FNEC FP-FO, qui les accompagneront et porteront toutes les situations individuelles au rectorat !

